

# Libre-échange : la FNO est vent debout contre l'accord avec le Chili

La Fédération nationale ovine (FNO) dénonce l'accord entre le Chili et l'Union européenne approuvé par les eurodéputés le 29 février 2024.

Publié le 01 mars 2024



Les éleveurs ovins demandent une clause de sauvegarde pour la viande ovine dans tous les accords de libre-échange. © M.-F. Malterre

« De qui se moque-t-on ? », s'insurge la Fédération nationale ovine (FNO) dans un communiqué de presse diffusé le 1er mars 2024 après le vote du Parlement européen d'un accord de libre-échange avec le Chili. Cet accord prévoit une augmentation des quotas d'importations de 4 000 tonnes pour les viandes ovines avec des droits de douane réduits sans aucune clause de sauvegarde ou de mesure miroir.

En l'espace de quelques mois, l'organisation professionnelle calcule que le quota d'importation de viande ovine a augmenté de 20 % : 4 000 tonnes pour le Chili, 38 000 tonnes pour la Nouvelle-Zélande sur 164 345 tonnes autorisées. Ces volumes s'ajoutent à ceux en provenance du Royaume-Uni qui peut exporter à volonté vers l'Union européenne.

## Les eurodéputés « macronistes » votent pour l'accord

La FNO observe que « de nombreux eurodéputés de la majorité présidentielle votaient hier pour cet accord de libre-échange sans aucune clause miroir, alors que le président de la République Emmanuel Macron en visite au Salon de l'agriculture promettait de défendre le monde agricole contre les effets dangereux des traités de libre-échange. »

« Les éleveurs ovins ne veulent plus être la variable d'ajustement », souligne la FNO. Le syndicat demande l'instauration d'une « single Pocket », c'est-à-dire le calcul du cumul de l'ensemble des volumes importés d'une viande d'un même secteur, et d'une clause de sauvegarde pour la viande ovine dans tous les accords de libre-échange signés par l'Union européenne.

Marie-France Malterre

**La France Agricole**

# Le Parlement européen dit oui aux accords avec le Chili et le Kenya

Le Parlement européen a voté favorablement la ratification des accords de libre-échange négociés avec le Chili et le Kenya, dans un contexte hostile.



Le vote de deux nouveaux accords de libre-échange en pleine crise agricole par le parlement européen agricole tombe mal. © Pixabay

Réunis à Strasbourg le 29 février 2024, les parlementaires européens devaient statuer définitivement sur les accords de libre-échange avec le Chili. Par 376 voix pour, contre 114 contre et 56 abstentions, le volet commercial du texte a été approuvé et pourra être ratifié. Un volet commercial séparé car cet accord a été scindé en deux par la Commission européenne, évitant ainsi le vote des députés dans chaque État membre.

## Une communication prudente

Dans un climat de forte défiance sur les accords commerciaux, le Parlement européen s'est réjoui de cette avancée, tout en restant prudent dans sa communication. Alors qu'il célèbre la libéralisation du marché chilien à l'Europe, « 99,9 % des exportations de l'Union européenne seront exemptées de droits de douane d'un côté », il met aussi en avant que « les produits agricoles les plus sensibles sont exemptés de la libéralisation totale. Il s'agit notamment de la viande, de certains fruits et légumes et de l'huile d'olive. »

L'Union européenne va bien ouvrir ses portes à ces produits mais dans des portions limitées par des contingents. Une libéralisation partielle donc, avec une hausse des volumes à taux réduits de 2 000 tonnes en viande bovine, 4 000 tonnes en viande ovine et pas moins de 38 000 tonnes en volailles. En fruits, la pomme ou le kiwi pourront même désormais entrer sans droits de douane.

[Libre-échange : la FNO est vent debout contre l'accord avec le Chili](#) (01/03/2024)

## Des filières viandes remontées

Dans un communiqué publié le lendemain, le président de la Fédération nationale bovine (FNB), Patrick Bénézit, a vivement réagi : « Avec cette décision, les institutions européennes font fi de la révolte qui gronde partout en Europe ! Une fois de plus, les actes ne sont pas conformes aux discours. Espérons qu'il en sera différemment concernant les engagements promis par les responsables politiques, au niveau français et européens ! » a-t-il pesté.

Patrick Bénézit a notamment regretté l'absence de clauses miroirs que la filière appelle de ses vœux. « Ainsi, comme pour les autres partenaires commerciaux, les exportations chiliennes à destination du marché européen ne seront pas contraintes au respect des mêmes conditions de production que celles qui s'imposent aux producteurs européens et français ! » a-t-il prévenu.

[La Commission européenne avance ses arguments pour le libre-échange](#) (01/03/2024)

Le président d'Interbev, l'interprofession des viandes, a lui pointé directement les récentes prises de position au sommet de l'État. « Alors que le président de la République affirmait encore il y a quelques jours qu'il n'y aurait plus aucun accord de libre-échange sans clauses miroirs, ce vote résonne comme une véritable trahison pour la filière élevage et viande française, quand on sait que plus de 30 % de la viande consommée en France est déjà importée ! » a-t-il fustigé.

## Le Kenya aussi

S'il est moins visé par les filières agricoles françaises, l'accord de libre-échange avec le Kenya a lui aussi été voté durant la même session du Parlement européen. Cet accord concernera notamment l'entrée de fleurs en Europe, l'un des produits phare du pays Est-Africain, mais aussi des haricots verts.